

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### Arrêté du 24 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 étang de Mauguio (zone de protection spéciale)

NOR : DEVN0650262A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1<sup>er</sup> alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 étang de Mauguio » (zone de protection spéciale FR 9112017) l'espace délimité sur les quatre cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes :

1<sup>o</sup> Dans le département du Gard : Aigues-Mortes ;

2<sup>o</sup> Dans le département de l'Hérault : Candillargues, La Grande-Motte, Lansargues, Lunel, Marsillargues, Mauguio, Pérols, Saint-Just, Saint-Nazaire-de-Pézan.

**Art. 2.** – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 étang de Mauguio » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures du Gard, de l'Hérault, à la direction régionale de l'environnement de Languedoc-Roussillon ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

**Art. 3.** – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 avril 2006.

NELLY OLIN

## Annexe

### A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR9112017 ETANG DE MAUGUIO (zone de protection spéciale)

#### Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

#### 1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1<sup>er</sup> alinéa) du code de l'environnement

A133	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
A132	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>
A023	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
A022	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
A021	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>
A131	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
A035	Flamant rose	<i>Phoenicopterus ruber</i>
A135	Glaréole à collier	<i>Glareola pratincola</i>
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>
A027	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>
A196	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>
A197	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>
A029	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
A293	Lusciniolle à moustaches	<i>Acrocephalus melanopogon</i>
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>
A128	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>
A255	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
A189	Sterne Hansel	<i>Sterna nilotica</i>
A191	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>

#### 2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2<sup>ème</sup> alinéa) du code de l'environnement

A138	Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>
------	-------------------------------	--------------------------------